

COUVERTURE SANTÉ

Vous proposer des garanties expertes et adaptées à vos besoins.

ASSISTANCE

Vous aider à faire face aux imprévus en cas de problèmes de santé, et ce 7 j/7, 24 h/24.

La Mutuelle intégrance s'engage pour vous!

PRÉVOYANCE

Apporter aux salariés, aux usagers, et à leurs familles une sécurité indispensable face à certains risques lourds : arrêt de travail, invalidité, décès.

ÉPARGNE

Gérer votre épargne en toute sérénité avec des contrats aux avantages multiples et éligibles à la fiscalité de l'épargne handicap.

LE + ADHÉRENT

En un clic, accédez gratuitement à votre dossier personnel, à votre garantie, vos décomptes de remboursement depuis votre espace personnel sur www.integrance.fr



CONTACTEZ-NOUS

09 69 320 325

www.integrance.fr

Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent nous contacter par courriel : spat@integrance.fr

Pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : www.integrance.fr

mutuelle
intégrance

L'esprit de solidarité

89 rue Damrémont
75882 PARIS Cedex 18
Tél. : 01 44 92 42 00
www.integrance.fr



Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au Répertoire SIRENE sous le n° 340 359 900. Siège social : 89 rue Damrémont - 75882 Paris cedex 18. Toutes marques déposées. Conception et réalisation : Phil2fer/Secrétariat Général - Impression : Clumic Arts Graphiques - DEPCAS - 09/2017 - 1 000 ex - Crédit photos : Intégrance, Fotolia.

L'ACTION SOCIALE

Depuis 25 ans, la Mutuelle Intégrance conduit une politique d'action sociale au profit de ses adhérents.



mutuelle
intégrance

L'esprit de solidarité



Des actions au plus près de nos adhérents

Fidèle à ses valeurs, la Mutuelle Intégrance développe une action sociale au profit de ses adhérents devant faire face à une situation financière difficile ou à un problème de santé grave entraînant des frais importants, expression de la solidarité de la collectivité à l'égard des personnes qui, en raison de leur état de santé, de leur handicap, de leur situation économique et sociale, ont besoin d'être aidées.

Le champ d'intervention de l'Action sociale

LA COMMISSION D'ACTION SOCIALE

La Commission d'Action sociale de la Mutuelle Intégrance, composée de bénévoles engagés issus du monde associatif, examine les demandes suivantes :

Aménagements spécifiques

LOGEMENT, VÉHICULE

Équipements médicaux

FAUTEUIL ROULANT, LIT ÉLECTRIQUE, ETC.

Équipements non médicaux

CONTRÔLE D'ENVIRONNEMENT, SYNTHÈSE VOCALE, TÉLÉAGRANDISSEUR, ETC.

Frais hospitaliers divers

CHAMBRE PARTICULIÈRE, DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES, FORFAIT JOURNALIER*

Optique

MONTURE ET VERRES

Dentaire

PROTHÈSE ET IMPLANT DENTAIRE, APPAREIL DENTAIRE, ETC.

Audition

PROTHÈSE AUDITIVE, ETC.

LE SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

Au-delà de son soutien auprès de ses adhérents, l'Action sociale de la Mutuelle Intégrance soutient des actions de sensibilisation et de prévention auprès de publics fragiles, à travers de partenariats ciblés avec des acteurs de référence.

* Sauf en Maison d'Accueil Spécialisée (MAS).

Quelles sont les conditions pour solliciter une aide ?

L'aide attribuée n'est pas forfaitaire. La Commission d'Action sociale examine les demandes au cas par cas.

La Commission d'Action sociale de la Mutuelle Intégrance ne peut intervenir qu'en aval des décisions des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) ou de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM). La MDPH ou la CPAM peuvent demander **une estimation du remboursement de votre mutuelle** correspondant à votre garantie. Vous pouvez la demander, au Service Prestations Accueil et Fidélisation des adhérents de la Mutuelle Intégrance, par courrier ou par courriel à spat@integrance.fr en joignant un **devis**.



1
Être adhérent en complémentaire santé depuis au moins 6 mois



2
Être à jour du règlement de ses cotisations

3
Connaître une situation financière difficile ou un problème de santé grave entraînant des **frais importants** restant à la charge de l'adhérent



Comment solliciter une aide ?



PAR COURRIER

- Complétez le **dossier de demande** disponible sur le site Internet de la Mutuelle Intégrance www.integrance.fr à la rubrique Action sociale.
- Adressez votre dossier de demande, accompagné des pièces justificatives à :

MUTUELLE INTÉGRANCE
SERVICE ACTION SOCIALE
89 RUE DAMRÉMONT
75882 PARIS CEDEX 18



PAR COURRIEL

- Formulez votre demande via la rubrique Contact en joignant votre dossier de demande téléchargeable ainsi que les pièces justificatives depuis notre site internet.

Règlement des aides

Les aides sont accordées pour un **délai d'un an**, dans la limite du budget annuel déterminé chaque année par l'Assemblée générale de la Mutuelle Intégrance. Une notification de décision vous est adressée après examen de votre dossier de demande. Les aides sont réglées par virement à l'adhérent, sur présentation d'une facture acquittée correspondant au devis validé par la commission. Dans le cas

d'une incapacité de règlement des frais, la Mutuelle Intégrance peut régler directement auprès du fournisseur, sur présentation d'une facture et d'un RIB.

Les documents justificatifs, accompagnés de la notification de décision, doivent être adressés à :

MUTUELLE INTÉGRANCE
SERVICE ACTION SOCIALE
89 RUE DAMRÉMONT
75882 PARIS CEDEX 18